



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

URSSAF

Question écrite n° 67207

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés rencontrées par la régionalisation de la branche recouvrement de la sécurité sociale. Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion État-ACOSS 2010-2013, le réseau des URSSAF a été régionalisé autour de 22 URSSAF régionales, regroupant dans chaque région administrative les anciens URSSAF départementales. Cette régionalisation officiellement achevée au 1er janvier 2014 s'est accompagnée d'une migration informatique des données relatives aux usagers, des départements vers les nouvelles entités régionales. Or cette migration informatique a donné lieu à de graves dysfonctionnements entraînant des défaillances dans les prélèvements effectués pour le compte de l'ACOSS. Il lui demande de communiquer le manque à gagner pour la sécurité sociale lié aux dysfonctionnements informatiques rencontrés lors de la régionalisation et de chiffrer le surcoût de ces dysfonctionnements.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67207

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8699

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)